



# NIELSEN

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NON ACIDIC WHEEL CLEANER

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit NON ACIDIC WHEEL CLEANER

Identification interne L015

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien.

Utilisations déconseillées Utiliser seulement pour les applications prévues.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur  
 NIELSEN CHEMICALS  
 RAWDON ROAD  
 MOIRA  
 SWADLINCOTE  
 DERBYSHIRE  
 DE12 6DA  
 TEL: +44 (0) 1283 222277  
 FAX: +44 (0) 1283 225731  
 info@nielsenchemicals.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0) 777 8505 330 (24 hrs).

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Met. Corr. 1 - H290

Dangers pour la santé humaine Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger  
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

## NON ACIDIC WHEEL CLEANER

**Mentions de mise en garde** P280 Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.  
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

**UFI** UFI: 2910-G01R-900P-AAP4

**Contient** Sodium (hydroxyde de)

**Étiquetage des détergents** < 5% agents de surface cationiques, < 5% EDTA et sels, < 5% phosphonates

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>Sodium (hydroxyde de)</b>	<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 1310-73-2                      Numéro CE: 215-185-5                      Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457892-27-XXXX	
<b>Classification</b> Met. Corr. 1 - H290 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318	
<b>tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate</b>	<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 51981-21-6                      Numéro CE: 257-573-7                      Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119493601-38-XXXX	
<b>Classification</b> Non Classé	
<b>Quaternary ammonium compounds, C12-14-alkyltrimethyl, Me sulfates</b>	<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 96690-44-7                      Numéro CE: 306-238-4                      Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120770734-48-XXXX  Facteur M (aigu) = 10                      Facteur M (chronique) = 1	
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 3 - H311 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	

## NON ACIDIC WHEEL CLEANER

<b>Tetrasodium (1-hydroxyethylidene)bisphosphonic acid</b>		<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 3794-83-0	Numéro CE: 223-267-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119510385-52-XXXX
<b>Classification</b>		
Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319		
<b>Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, chlorides</b>		<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 68424-85-1	Numéro CE: 939-350-2	
Facteur M (aigu) = 10	Facteur M (chronique) = 1	
<b>Classification</b>		
Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		
<b>PROPANE-1,2-DIOL</b>		<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 57-55-6	Numéro CE: 200-338-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456809-23-XXXX
<b>Classification</b>		
Non Classé		
<b>Alcool éthylique</b>		<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 64-17-5	Numéro CE: 200-578-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43-XXXX
<b>Classification</b>		
Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Information générale</b>	Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Consulter un médecin immédiatement. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact cutané</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin immédiatement.

## NON ACIDIC WHEEL CLEANER

**Contact oculaire** Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin immédiatement.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Information générale** Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin.

**Inhalation** Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.

**Ingestion** Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge.

**Contact cutané** Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.

**Contact oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Ammoniac ou amines. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Phosphore.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter le contact avec des outils et objets contaminés. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## NON ACIDIC WHEEL CLEANER

### Méthodes de nettoyage

Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. Eviter tout déversement. Peut être corrosif pour les métaux. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas réutiliser les conteneurs vides. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker à des températures comprises entre 4°C et 40°C.

**Classe de stockage** Stockage de produits corrosifs.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### Sodium (hydroxyde de)

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 mg/m<sup>3</sup>

##### PROPANE-1,2-DIOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 150 ppm 474 mg/m<sup>3</sup>

##### Alcool éthylique

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

WEL = Workplace Exposure Limit.

#### Sodium (hydroxyde de) (CAS: 1310-73-2)

#### DNEL

Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1 mg/m<sup>3</sup>

Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m<sup>3</sup>

Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1 mg/m<sup>3</sup>

#### tetrasodium N,N-bis(carboxylatométhyl)-L-glutamate (CAS: 51981-21-6)

## NON ACIDIC WHEEL CLEANER

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 7.3 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 15,000 mg/kg/jour
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.8 mg/m <sup>3</sup>
	Population en général - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 7,500 mg/kg/jour
	Population en général - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 1.5 mg/kg/jour

### Tetrasodium (1-hydroxyethylidene)bisphosphonic acid (CAS: 3794-83-0)

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 16.9 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 48 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 4.2 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 24 mg/kg p.c. /jour
<b>PNEC</b>	- eau douce; 0.096 mg/l
	- eau de mer; 0.00963 mg/l
	- Station d'épuration des eaux usées; 58 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 193 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 19.3 mg/kg
	- Sol; 14 mg/kg

### Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, chlorides (CAS: 68424-85-1)

<b>DNEL</b>	Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 5.7 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.96 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 3.4 mg/kg/jour
	Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 3.4 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.64 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC</b>	- eau douce; .0009 mg/l
	- eau de mer; .00096 mg/l
	- rejet intermittent; .00016 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 12.27 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 13.09 mg/kg
	- Sol; 7.0 mg/kg
- STP; 0.4 mg/l	

### PROPANE-1,2-DIOL (CAS: 57-55-6)

<b>DNEL</b>	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 168 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 50 mg/m <sup>3</sup>
	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC</b>	- eau douce; 260 mg/l
	- eau de mer; 26 mg/l
	- STP; 20000 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 572 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 57.2 mg/kg
	- Sol; 50 mg/kg
- rejet intermittent; 183 mg/l	

## NON ACIDIC WHEEL CLEANER

### Alcool éthylique (CAS: 64-17-5)

#### DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme : 1900 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 343 mg/kg/jour  
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme : 950 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme : 950 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 206 mg/kg/jour  
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 114 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 87 mg/kg/jour

#### PNEC

- eau douce; 0.96 mg/l  
 - eau de mer; 0.79 mg/l  
 - Sol; 0.63 mg/kg  
 - STP; 580 mg/l  
 - Sédiments (eau douce); 3.6 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



**Protection des yeux/du visage** Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 4 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.15 mm. L'épaisseur du gant n'est pas nécessairement une bonne mesure de la résistance du gant puisque le taux de perméation dépendra de la composition exacte du gant. Le choix des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, et des conditions de travail et d'utilisation. L'exposition répétée aux produits chimiques dégradera la capacité du gant à résister aux produits chimiques. Les environnements de travail et les pratiques de manipulation des produits peuvent varier, c'est pourquoi des procédures de sécurité devraient être développées pour chaque application prévue. Des gants fabriqués dans les matériaux suivants peuvent fournir une protection chimique appropriée: Caoutchouc nitrile. Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène.

**Autre protection de la peau et du corps** Prévoir une fontaine oculaire.

#### Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## NON ACIDIC WHEEL CLEANER

### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Filtres à particules conformes à la norme européenne NF EN 143. Demi-masques respiratoires filtrants jetables conformes à la norme européenne NF EN 149 ou NF EN 405. Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à particules, type P2. Filtre à poussières et brouillard.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Faible.
pH	pH (solution concentrée): >13.0
Densité relative	1.1 @ 25°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.

#### 9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
---------------------	--------------

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité	Des réactions avec les produits suivants peuvent générer de la chaleur: Acides.
------------	---

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Indéterminé.
--------------------------------------	--------------

#### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter le contact avec les acides.
---------------------	------------------------------------

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Acides forts.
------------------------	---------------

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Ammoniac ou amines. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes d'azote (NOx). Phosphore.
-------------------------------------	--

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques



## NON ACIDIC WHEEL CLEANER

### Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 29 466,04

### Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 41 661,74

### Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL<sub>50</sub> inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données de références croisées.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures. Données de références croisées.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Données de références croisées.

### Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données de références croisées.

### Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données de références croisées.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Ne contient pas de substance mutagène avérée.

### Cancérogénicité

Cancérogénicité Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

### Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données de références croisées.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données de références croisées.

### Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.

### Inhalation

Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.

### Ingestion

Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.

### Contact cutané

Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.

### Contact oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

### Dangers chroniques et aigus pour la santé

Provoque de graves brûlures.

## NON ACIDIC WHEEL CLEANER

<b>Voie d'exposition</b>	Cutanée Ingestion
<b>Organes cibles</b>	Yeux Peau
<b>Symptômes</b>	Brûlures chimiques.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 2 001,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 001,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 2 000,1

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 2 000,1

#### Quaternary ammonium compounds, C12-14-alkyltrimethyl, Me sulfates

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 5 700,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 700,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 5 280,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 5 280,0

#### Tetrasodium (1-hydroxyethylidene)bisphosphonic acid

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 9 400,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 9 400,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 5 000,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 5 000,0

## NON ACIDIC WHEEL CLEANER

### Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, chlorides

#### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 3 975,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 3 975,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 3 412,0

Espèces Lapin

### PROPANE-1,2-DIOL

#### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 20 000,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 20 000,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 2 001,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 2 001,0

#### Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l) 3 170,0

Espèces Lapin

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 3 170,0

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.1. Toxicité

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** Indéterminé.

#### Informations écologiques sur les composants

##### Sodium (hydroxyde de)

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 48 heures: ~ 145 mg/l, Poecilia reticulata (Guppy)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: ~ 76 mg/l, Daphnia magna

## NON ACIDIC WHEEL CLEANER

### tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 heures: > 100 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: > 100 mg/l, Daphnia magna

### Quaternary ammonium compounds, C12-14-alkyltrimethyl, Me sulfates

#### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.01 < C(E)L50 ≤ 0.1

**Facteur M (aigu)** 10

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 hours: 10 - 100 mg/l, Poissons

#### toxicité aquatique chronique

**Facteur M (chronique)** 1

### Tetrasodium (1-hydroxyethylidene)bisphosphonic acid

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 278 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 754 mg/l, Daphnia magna

#### toxicité aquatique chronique

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 28 jours: 9.63 mg/l, Daphnia magna

### Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, chlorides

#### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.01 < C(E)L50 ≤ 0.1

**Facteur M (aigu)** 10

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 hours: 0.03 mg/l mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 96 heures: ~ 0.06 mg/l, Selenastrum capricornutum

#### toxicité aquatique chronique

**Facteur M (chronique)** 1

### PROPANE-1,2-DIOL

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 heures: 40613 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: > 4000 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 96 heures: 19000 mg/l, Selenastrum capricornutum

## NON ACIDIC WHEEL CLEANER

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le produit devrait être biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Indéterminé.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Pour l'information sur les emballages/chargements en quantités limitées, consulter la documentation modale appropriée en utilisant les données fournies dans cette section.

### Special Provisions note

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1760

N° ONU (IMDG) 1760

N° ONU (ICAO) 1760

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

**Nom d'expédition (ADR/RID)** CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (sodium hydroxide)

**Nom d'expédition (IMDG)** CORROSIVE LIQUID, N.O.S.(sodium hydroxide)

**Nom d'expédition (ICAO)** CORROSIVE LIQUID, N.O.S.(sodium hydroxide)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**Classe ADR/RID** 8

**Code de classement ADR/RID** C9

**Etiquette ADR/RID** 8

**Classe IMDG** 8

**Classe/division ICAO** 8

### Etiquettes de transport



## NON ACIDIC WHEEL CLEANER

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-B

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes d'intervention d'urgence 2X

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

UFI UFI: 2910-G01R-900P-AAP4

**Législation UE**

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les détergents, modifié.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

## NON ACIDIC WHEEL CLEANER

<b>Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité</b>	<p>ETA: Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>DNEL: Dose dérivée sans effet.</p> <p>CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.</p> <p>IATA: Association Internationale du Transport Aérien.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .</p> <p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>PNEC: Concentration prédite sans effet.</p> <p>REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.</p> <p>ONU: Organisation des Nations unies.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p>
<b>Sigles et abréviations utilisés dans la classification</b>	<p>Acute Tox. = Toxicité aiguë</p> <p>Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë</p> <p>Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique</p> <p>Eye Dam. = Lésions oculaires graves</p> <p>Eye Irrit. = Irritation oculaire</p> <p>Met. Corr. = Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</p> <p>Skin Corr. = Corrosion cutanée</p> <p>Skin Irrit. = Irritation cutanée</p>
<b>Commentaires sur la révision</b>	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
<b>Date de révision</b>	16/07/2019
<b>Révision</b>	3.0
<b>Remplace la date</b>	01/06/2017
<b>Numéro de FDS</b>	28979
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	<p>H225 Liquide et vapeurs très inflammables.</p> <p>H290 Peut être corrosif pour les métaux.</p> <p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H311 Toxique par contact cutané.</p> <p>H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H318 Provoque de graves lésions des yeux.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.